

**UNIVALOM**

Siège :  
3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : ..... 40  
Désignés : .....30  
(dont 10 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)  
Présents : .....18  
Votants : .....32  
Procuration : .....4  
Date de la convocation :  
28 juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 4 juillet 2024**

**Délibération 2024-20**

**OBJET : Refinancement d'un prêt et travaux de conformité des déchèteries - Financement par emprunt**

Le 4 juillet 2024 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

**Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIJK, Fabrice MORENON, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;

Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

**Membres suppléants :**

Elisabeth DEBORDE, Guy LOPINTO

**Procurations :**

Kevin SEBASTIAN à Anne Laure SEBBAR

Christophe ULIVIERI à Guy LOPINTO

Marie-Louise GOURDON à Daniel LE BLAY

Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT

**Membres excusés :**

Khéra BADAOU, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Christophe FONCK, Patrick PEIRETTI, Denise LAURENT, Jean-Marc DELIA, Emmanuel BLANC

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Vu la délibération 2024-05 du 2 mars 2024 portant sur le débat d'orientation budgétaire du Syndicat,

Vu la délibération 2024-09 du 5 avril 2024 portant sur le Budget Primitif de l'année 2024,

Vu la décision n°1 du 23 avril 2024 portant sur l'autorisation d'emprunt à taux fixe d'un montant de 8 179 774,34 € auprès de la Caisse Française de Financement local pour le refinancement du prêt de la Caisse Française de Financement Local n° MPH502889EUR001 pour 7 679 774,34 € et un nouveau financement de 500 000 € à taux fixe,

Vu l'offre indicative de refinancement et de financement datée du 17 avril 2024 de la Caisse Française de Financement local,

Vu les Conditions Particulières du contrat de prêt n°MIS547716EUR émises par la Caisse Française de Financement Local le 25 avril 2024 et signées le 21 mai 2024,

En raison de la hausse des taux d'intérêts constatée ces dernières années sur l'emprunt n°MPH5025889EURO01 à taux variable contracté auprès de DEXIA (devenue Caisse Française de Financement Local et membre du groupe Caisse des Dépôts et Consignations) le 7 mars 2012, il a été prévu le refinancement dudit prêt de sorte à lui appliquer un taux fixe, ce qui induit de verser une Indemnité de Remboursement Anticipé,

Par ailleurs, en matière d'investissement, après avoir mené à bien différentes phases de la mise aux normes des déchèteries et la construction d'une nouvelle déchèterie dédiée aux professionnels à Antibes dans la Zone Industrielle dite des « Trois Moulins », le Syndicat UNIVALOM a prévu de réaliser des investissements complémentaires sur les déchèteries des périmètres de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA).

Ainsi, le recours à l'emprunt à effectuer à ce stade de l'exercice est globalement de 7 830 774,34 Euros.

Les caractéristiques du financement recherché sont les suivantes :

<b>Budget</b>	<b>Montant du financement attendu (Euros)</b>	<b>Durée</b>	<b>Type d'emprunt</b>	<b>Périodicité de remboursement du capital et de paiement des intérêts</b>	<b>Nature des investissements financés</b>
<b>Budget Principal</b>	<b>7 330 774,34 €</b>	<b>15 ans</b>	<b>Amortissable</b>	<b>Annuelle</b>	<b>Refinancement prêt</b>
<b>Budget Principal</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>9 ans et 6 mois</b>	<b>Amortissable</b>	<b>Annuelle</b>	<b>Mise aux normes des déchèteries CACPL CCAA</b>

La consultation bancaire a été réalisée auprès de la Caisse Française de Financement Local dans le cadre de la renégociation du prêt.

UNIVALOM a accepté la proposition de la Caisse Française de Financement Local à taux fixe, le 25 avril 2024.

Les principales caractéristiques des deux emprunts sont les suivantes :

**1- Prêt n°1 :**

- Caractéristique : Prêt de refinancement de l'emprunt n°MPH502889EUR001
- Montant : 7 330 774,34 €uros
- Dont Capital refinancé : 6 429 774,34 €uros
- Dont Indemnité compensatoire : 901 000,00 €uros
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : Fixe pendant toute la durée du prêt 2,90 %
- Amortissement : Constant
- Périodicité : Annuelle

**2 Prêt n°2 :**

- Caractéristique : Financement de la mise aux normes de déchèteries
- Montant : 500 000 Euros
- Durée : 9 ans et 6 mois
- Taux d'intérêt : Fixe pendant toute la durée du prêt à 3,47 %
- Amortissement : Constant
- Périodicité : Annuelle
- Déblocage des fonds : 1<sup>er</sup> juillet 2024
- Frais de dossier : néant

Les Conditions Particulières du contrat de prêt n°MIS547716EUR émises le 25 avril par la Caisse Française de Financement Local et signées le 21 mai 2024, sont annexées à la présente délibération. Le financement concernera pour le prêt n°2 de 500 000 €, dans le cadre de la compétence optionnelle « déchèteries » de notre Syndicat, la CACPL et la CCAA et relèvera au niveau financier des dispositions de l'Article 19.2 des statuts d'UNIVALOM.

L'ensemble des crédits correspondants ont été prévus au Budget Primitif de l'année 2024, approuvé par le Comité syndical par la délibération n°2024-09 du 5 avril 2024.

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **APPROUVE** la signature des contrats de prêt auprès de la Caisse Française de Financement Local dans les conditions énumérées ci-dessus,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI

